

Rendez-nous la messe !

Publié le 29 avril 2020
4 minutes

Il y a quelques jours, alors que se préparaient les mesures de « déconfinement » à partir du 11 mai, le président de la République avait laissé entendre que, si la plupart des commerces, les écoles ainsi que de nombreux lieux publics pourraient rouvrir à partir de cette date, en revanche les fidèles demeureraient privés de cérémonies dans leurs églises.

Rendez-nous la messe !

Voilà le cri que l'on a alors entendu monter à l'adresse des autorités, non seulement de la part de fidèles privés de sacrements, mais encore de pasteurs privés de leurs brebis. D'ordinaire conciliants, ils avaient pour certains retrouvé des accents vigoureux pour dénoncer l'injuste situation faite à l'Église catholique.

Si la vie reprend dans les rues, les écoles, les entreprises, les magasins, et que les seuls lieux où l'on ne puisse se rendre sont les églises, quel triste aveu de matérialisme de la part d'un président qui avait pourtant déclaré en 2018 que « si les catholiques ont voulu servir et grandir la France », c'est « parce qu'ils étaient portés par leur foi en Dieu et par leur pratique religieuse », rappelle C. D'Ornellas dans *Valeurs Actuelles*. Ne fallait-il voir dans ces mots de « de traîtres ressorts électoraux », demande l'éditorialiste ?

Reste qu'on ne demande un droit qu'à celui qui a le pouvoir de l'accorder. En demandant la possibilité de rouvrir le culte aux fidèles, il ne s'agit absolument pas de demander à l'État le droit de rendre un culte à Dieu, s'exclame un autre prêtre (Père Danzic, *Valeurs Actuelles*). C'est un devoir de rendre à Dieu ce culte et il appartient à l'autorité ecclésiastique de le régler, comme **le rappelle monsieur l'abbé Gleize**.

Résultat : pas de rassemblement dans les églises avant le 2 juin.

Prêtres et évêques, qui ont selon eux « joué le jeu du confinement » se sentent d'autant plus floués que l'État paraît capable d'une certaine flexibilité quant à l'application de ces règles. Les médias ont relaté cette note de la direction départementale de la Sécurité publique du Calvados demandant aux forces de l'ordre de ne pas « intervenir dans des quartiers à forte concentration de population suivant le ramadan, pour relever un tapage, contrôler un regroupement de personnes rassemblées après le coucher du soleil ». Ce qui renforce chez les catholiques l'idée selon laquelle « ce report vise surtout à ne pas rouvrir les cultes avant la fin du ramadan le 23 mai », selon un prêtre interrogé par *Le Figaro* dans son édition du jeudi 23 avril.

Rendez-nous la messe ! les évêques ne furent pas écoutés.

Rendez-nous la messe !

Voilà le cri que l'on entend s'élever depuis cinquante ans à l'adresse des autorités ecclésiastiques, de la part de fidèles et de prêtres à qui l'on a voulu arracher le trésor de la messe tridentine pour leur servir « la messe de Luther », selon l'expression de Mgr Lefebvre.

Alors que le pape Paul VI avait voulu, au moins dans les faits, interdire totalement la messe de toujours, un certain « déconfinement » intervint sous ses successeurs en 1984 et en 2007, permettant l'usage du rite traditionnel mais sous condition. Reste que l'on interdit ou limite l'usage de quelque chose seulement si on a le pouvoir de le faire. Faut-il mendier le droit de célébrer le culte de Dieu selon le vrai rite catholique de la messe, auquel la bulle *Quo Primum Tempore* de saint Pie V avait

octroyé un usage perpétuel ?

En outre, « A messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Église charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours » (Mgr Lefebvre, [Déclaration du 21 novembre 1974](#)). Or, une condition récurrente de ces indults est de reconnaître la légitimité de cette messe nouvelle. Ce qui renforce chez les catholiques de la Tradition l'idée d'une manœuvre pour faire accepter le Concile et son nouveau magistère à travers la réforme la plus visible qui est issue.

Sans condition, sans les nouveautés conciliaires,

Rendez-nous la messe de toujours ! Les évêques écouteront-ils ?

Source : La Porte Latine du 29 avril 2020